



Conseil économique et social

Distr. générale
19 janvier 2010
Français
Original : anglais

Comité d'experts de l'administration publique

Neuvième session

New York, 19-23 avril 2010

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

Examen du Programme d'administration et de finances publiques de l'Organisation des Nations Unies

Examen du Programme d'administration et de finances publiques de l'Organisation des Nations Unies

Note du Secrétariat

Résumé

La présente note rend compte, à l'intention du Comité d'experts de l'administration publique, des principales activités qui ont été menées par le Secrétariat en 2009 dans le cadre du Programme d'administration et de finances publiques de l'Organisation des Nations Unies. Elle présente aussi les domaines dans lesquels des activités sont prévues au cours de l'exercice biennal 2010-2011 et expose le projet de cadre stratégique pour l'exercice 2012-2013. Le Comité est prié de faire part au Secrétariat de ses observations sur ces activités, qui ont pour objet d'aider les pouvoirs publics, aux niveaux national et local, à résoudre les problèmes de gouvernance et d'administration publique qui se posent à eux, ainsi que les nouveaux problèmes qui apparaissent à l'heure de la mondialisation.

* E/C.16/2010/1.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Principales activités en 2009	3
A. Service d'organes intergouvernementaux	4
B. Activités d'analyse	5
C. Mise en commun des connaissances et formation	9
D. Sensibilisation et création de partenariats	10
E. Assistance consultative	14
III. Activités approuvées pour 2010-2011	17
IV. Projet de cadre stratégique pour la période 2012-2013	19
V. Recommandations	21

I. Introduction

1. C'est la Division de l'administration publique et de la gestion du développement, au Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, qui est chargée d'exécuter le Programme d'administration et de finances publiques de l'Organisation des Nations Unies. Elle a pour mission d'aider les États Membres à renforcer leurs capacités en matière de gouvernance et d'administration publique ainsi que leurs systèmes informatiques et télématiques pour réaliser leurs objectifs nationaux de développement dans le cadre du programme international convenu à cet égard, notamment des objectifs du Millénaire pour le développement.

2. La présente note rend compte, aux fins d'examen par le Comité d'experts de l'administration publique, des principales activités qui ont été menées par le Secrétariat en 2009 dans le cadre du Programme.

3. Elle expose également les réalisations de la Division et les obstacles qu'elle a rencontrés pour rationaliser les activités du Programme et renforcer ses capacités en tenant compte des besoins des pouvoirs publics aux niveaux national et local concernant la mise en place de capacités et dispositifs d'administration publique efficaces et efficaces au service des objectifs nationaux de développement. La réforme engagée a engendré une évolution positive des pratiques, qui ne sont plus axées sur les méthodes et sur l'offre mais sur les résultats et sur la demande. Le Secrétariat a par ailleurs mis en place des méthodes pour tirer parti des technologies de l'information et des communications (TIC) afin d'améliorer la qualité de ses travaux ainsi que l'efficacité et l'efficience du processus, et pour améliorer la façon dont il gère les connaissances aux fins de la mise en commun des informations et de l'apprentissage.

4. On trouvera aussi dans la présente note les principales activités prévues dans le cadre du Programme pour l'exercice biennal 2010-2011. Le Comité est prié de faire part au Secrétariat de ses observations concernant ces activités, qui ont pour objet d'aider les États Membres à résoudre les problèmes de gouvernance et d'administration publique qu'ils rencontrent à l'heure de la mondialisation, ainsi que les nouveaux problèmes qui apparaissent, notamment du fait de la crise économique et financière.

5. La présente note décrit également, pour examen par le Comité, le projet de cadre stratégique pour l'exercice biennal 2012-2013. Le Secrétariat a élaboré ce cadre en tenant compte des points forts du Programme d'administration et de finances publiques et de ses précédentes réalisations ainsi que des recommandations formulées lors de son remaniement et dans les derniers rapports d'évaluation du Programme et de ses différentes composantes.

II. Principales activités en 2009

6. Les activités que le Secrétariat de l'ONU entreprend dans le domaine de l'administration publique et des finances relèvent du sous-programme 8 (Administration publique et gestion du développement) du chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) du budget-programme et sont exécutées par la Division de l'administration publique et de la gestion du développement afin d'aider les gouvernements – en particulier ceux qui en ont fait la demande ainsi que les pays en développement, notamment les moins avancés, ceux qui sortent d'un conflit ou sont

en crise ou en transition – à promouvoir la réforme du secteur public et à améliorer la qualité des prestations du service public. Les principales activités menées en 2009 sont résumées ci-après.

A. Service d'organes intergouvernementaux

Assemblée générale et Conseil économique et social

7. Les mandats de la Division de l'administration publique et de la gestion du développement du Département des affaires économiques et sociales sont définis par les résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil économique et social. En assurant le service de ces organes intergouvernementaux, la Division s'efforce de développer les échanges, de sensibiliser l'opinion et de promouvoir les possibilités d'action et les approches communes qui permettent d'améliorer le service public, en particulier en ce qui concerne les questions transversales touchant à la réforme du secteur public, à la gouvernance participative, au développement de l'administration en ligne, aux TIC au service du développement, au renforcement des capacités et à la promotion du professionnalisme et de l'éthique dans le secteur public.

8. Les effets positifs des services fournis aux organes intergouvernementaux ont été cités ou salués à au moins huit reprises dans des résolutions adoptées en 2008-2009 concernant des organes intergouvernementaux. Il s'agit notamment des résolutions 63/202 et 64/187 de l'Assemblée générale relatives aux technologies de l'information et des communications au service du développement, de sa résolution 64/186 relative au renforcement de la connectivité grâce à l'autoroute de l'information transeurasienne, des résolutions 2008/32 et 2009/18 adoptées par le Conseil économique et social concernant les rapports du Comité d'experts de l'administration publique relatifs aux travaux de ses septième et huitième sessions (E/2008/44 et E/2009/44) et de la résolution 2009/7 du Conseil relative au bilan de la suite donnée aux textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information. Ils ont également été évoqués dans le rapport du Secrétaire général relatif au renforcement de la coopération sur les questions de politiques publiques internationales concernant l'Internet (E/2009/92).

9. La Division assure désormais la coordination, au sein du Département des affaires économiques et sociales, des questions relatives aux TIC au service du développement, notamment à l'administration et aux parlements en ligne, aux TIC au service des objectifs du Millénaire pour le développement et à la gouvernance de l'Internet.

10. Les délibérations intergouvernementales ont notamment mis en évidence la nécessité de mieux prendre acte, aux niveaux international et national, du rôle central et fondateur de la gouvernance et de l'administration publique, notamment à travers l'usage des TIC, dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Comité d'experts de l'administration publique

11. En application de la résolution 2001/45 du Conseil économique et social, le Conseil a approuvé, par sa décision 2009/201 C, les candidatures de 24 experts

nommés par le Secrétaire général, qui siègeront à titre personnel pour un mandat de quatre ans commençant le 1^{er} janvier 2010 et expirant le 31 décembre 2013.

12. La Division a fourni des services fonctionnels et administratifs au Comité d'experts de l'administration publique, à sa huitième session (voir <http://www.unpan.org/cepa.asp>), tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 30 mars au 3 avril 2009. À cette session, le Comité s'est penché sur les questions de fond suivantes : a) le facteur humain dans le renforcement des capacités aux fins du développement; b) le recueil de la terminologie générale de la gouvernance et de l'administration publique en usage à l'ONU; c) l'examen des activités menées dans le cadre du Programme des Nations Unies concernant l'administration publique, les finances et le développement; d) la mise en œuvre des objectifs et des engagements adoptés sur le plan international dans le domaine de la santé, sous l'angle de l'administration publique. Après avoir délibéré de ces questions, le Comité a recommandé un projet de résolution au Conseil pour examen et adoption.

13. En juillet 2009, le Conseil économique et social a examiné le rapport du Comité sur les travaux de sa huitième session et adopté le projet de résolution figurant dans le rapport (voir E/2009/44, chap. I), tel que modifié. Ce projet de résolution a ensuite été adopté par le Conseil en tant que résolution 2009/18, sous le titre « Rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa huitième session ». Les neuvième et dixième sessions du Comité devraient se tenir en 2010 et 2011.

B. Activités d'analyse

14. Lors d'une étude interne des activités qu'elle a menée sur 12 mois dans le cadre du Programme d'administration et de finances publiques de l'Organisation des Nations Unies, compte tenu de son mandat, de ses besoins et de ses capacités, la Division a redéfini ses orientations thématiques qui sont dorénavant axées sur : a) le renforcement des capacités institutionnelles et des compétences; b) le développement de l'administration en ligne/mobile; et c) l'engagement des citoyens et les TIC au service de la gestion du développement. En effectuant des activités d'analyse, en facilitant la mise en commun des connaissances, en fournissant des services consultatifs, en organisant des formations et en offrant des services en ligne dans les domaines susmentionnés, la Division se fait l'apôtre de services publics efficaces, efficients, axés sur les citoyens et fondés sur la transparence, le respect du principe de responsabilité et l'engagement civique. Elle privilégie les approches novatrices de la gestion du secteur public, en particulier le recours aux TIC.

15. Depuis le début de 2009, la Division a regroupé ses ressources pour réaliser des produits de qualité et fournir des services centrés sur le client en renforçant ses activités de recherche et d'analyse, tout en continuant à s'acquitter de ses autres fonctions de base telles que la fourniture de services consultatifs au niveau des pays. La structure administrative de la Division a été modifiée pour permettre au cadre institutionnel de s'acquitter efficacement de son mandat et pour répartir les ressources entre les différents domaines d'activité compte tenu de l'intégration des questions transversales et de la répartition des effectifs.

16. La publication phare de la Division, *United Nations e-Government Survey* (Étude des Nations Unies sur l'administration en ligne)¹, classe 192 pays selon leur degré de préparation à l'administration en ligne et de participation aux réseaux électroniques mondiaux. Les rapports issus des études pour les années 2003, 2004, 2005 et 2008, qui fournissent des séries chronologiques et une analyse des tendances en ce qui concerne l'informatisation des services administratifs dans les régions et les pays, sont devenus un outil de référence pour mesurer la préparation des pays à l'administration en ligne.

17. *2010 United Nations e-Government Survey: Leveraging e-Government at a Time of Financial and Economic Crisis* (l'étude menée en 2010 par les Nations Unies sur l'administration en ligne et la façon d'en tirer parti à l'heure de la crise financière et économique)², qui a été achevée en décembre 2009, a été diffusée début 2010. Elle évoque diverses fonctions que l'administration en ligne peut jouer dans la lutte contre la crise financière et économique mondiale en cours. Elle pose comme principe que la confiance acquise auprès de la population grâce à la transparence peut encore être accrue par la mise à disposition gracieuse des données recueillies par les pouvoirs publics selon des normes ouvertes. La capacité de l'administration en ligne à gérer la vitesse et la complexité peut également faciliter la réforme des réglementations. La technologie ne saurait remplacer la qualité des orientations, mais elle peut donner aux citoyens le pouvoir de mettre en doute les mesures prises par les organismes de surveillance et replacer les problèmes structurels au centre de l'attention. De même, l'administration en ligne peut donner plus de souplesse à la prestation des services publics pour aider les gouvernements à répondre à un éventail plus large de besoins alors même que les recettes sont insuffisantes. Depuis l'étude précédente, en 2008, les pouvoirs publics ont accompli des progrès considérables dans la mise en place de services en ligne, en particulier dans les pays à revenu intermédiaire. L'expansion de l'administration en ligne se heurte toujours aux coûts afférents à l'infrastructure des télécommunications et au capital humain. Ceux-ci peuvent toutefois être en grande partie compensés par des stratégies et des cadres juridiques efficaces, même dans les pays les moins avancés. Ceux qui sont en mesure de tirer parti des possibilités qu'offrent l'élargissement de l'accès au haut débit dans les régions développées et les réseaux de téléphonie mobile dans les pays en développement pour réaliser le programme des Nations Unies pour le développement ont beaucoup à gagner en allant de l'avant.

18. *Le Rapport mondial sur le secteur public*³, que la Division publie tous les deux ans, constitue un outil de recherche et d'analyse qui permet aux dirigeants et à la société civile de prendre connaissance des résultats de travaux de recherche et de trouver des informations sur des questions en rapport avec le secteur public. Dans sa résolution 59/55, l'Assemblée générale a pris note de l'importante contribution analytique et opérationnelle que le *Rapport* apporte aux responsables de l'administration publique. Parmi les précédentes éditions du rapport, on retiendra celle de 2001, intitulée *Globalization and the State* (La mondialisation et l'État)⁴, celle de 2003, *E-Government at the Crossroads* (La cyberadministration à la croisée

¹ Voir <http://www.unpan.org/e-government>.

² Voir <http://www.unpan.org/Library/MajorPublications/UNEGovernmentSurvey/tabid/646/language/en-US/Default.aspx>.

³ Voir <http://www.unpan.org/Library/MajorPublications/WorldPublicSectorReport/tabid/645/Default.aspx>.

⁴ Publication des Nations Unies, numéro de vente : E.01.II.H.2.

des chemins)⁵, celle de 2005, *Unlocking the Human Potential for Public Sector Performance* (Libérer le potentiel humain inexploité pour améliorer la performance du secteur public)⁶ et celle de 2008, *People Matter: Civic Engagement in Public Governance* (Le peuple a son mot à dire : l'engagement civique dans la gestion des affaires publiques)⁷.

19. L'édition 2010 du *Rapport mondial sur le secteur public*, achevée en 2009, devrait être publiée au cours du premier trimestre de 2010. Elle passe en revue les défis, stratégies et pratiques en matière de reconstruction de l'administration publique après les conflits. Elle expose les principaux enseignements tirés de la façon dont les administrations ont évolué pour promouvoir la coexistence pacifique, le développement durable et la prospérité de tous les citoyens. Elle passe en revue la littérature existant à propos des principales théories et questions liées à la reconstruction après les conflits et présente des études de cas ainsi que des pratiques de référence pertinentes intéressant les cinq régions du monde, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale jusqu'à nos jours. Elle examine quatre grands domaines essentiels de la reconstruction de l'administration publique, à savoir : la mise en place d'institutions, l'encadrement, les ressources humaines dans le secteur public, l'engagement des citoyens et la prestation des services publics. Elle s'adresse aux dirigeants de pays en conflit ou exposés à des conflits, aux organisations régionales et internationales, aux spécialistes et aux experts participant à la reconstruction de la gouvernance et de l'administration publique, en particulier après des conflits et dans des pays à économie en transition; aux enseignants, chercheurs et étudiants d'établissements universitaires, aux cellules de réflexion et aux centres d'élaboration des politiques, ainsi qu'aux non-professionnels intéressés par la question.

20. Suite aux récentes délibérations intergouvernementales, notamment aux résolutions 63/202, 64/186 et 64/187 de l'Assemblée générale, appelant les gouvernements à reconnaître qu'il est urgent d'exploiter les possibilités qu'offrent les connaissances et la technologie et le système des Nations Unies pour le développement à continuer de promouvoir l'utilisation des TIC comme vecteur clef du développement et catalyseur de la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement. La Division a entamé des travaux de recherche et la conception analytique d'une base de données sur l'administration publique et la gouvernance, qui fait une large place aux applications des TIC contribuant à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Compte tenu des progrès des outils informatiques et de communication, la Division de l'administration publique et de la gestion du développement envisage de mettre en place une base de données complète et actualisée, à laquelle les États Membres puissent facilement accéder. Cette base de données plus ciblée et fournie portera sur trois domaines thématiques qui recouvrent les domaines d'activité de la Division, à savoir : a) l'expansion de l'administration en ligne/mobile; b) le renforcement des capacités institutionnelles et des compétences; c) l'engagement des citoyens et les TIC au service de la gestion du développement et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. En 2009, la Division a en outre établi un registre mondial des Nations Unies recensant les connaissances sur l'administration en ligne et

⁵ Publication des Nations Unies, numéro de vente : E.03.II.H.3.

⁶ Publication des Nations Unies, numéro de vente : E.05.II.H.5.

⁷ Publication des Nations Unies, numéro de vente : E.07.II.H.11.

l'administration mobile (United Nations Global Knowledge Repository for Electronic/Mobile Government), une première étape vers la mise en place de cette base de données dans le domaine thématique de l'expansion de l'administration en ligne/mobile. Cette base est le fruit d'efforts continus pour rassembler des informations locales et concernant plusieurs pays sur les capacités des pouvoirs publics et les difficultés qu'ils rencontrent dans les projets et activités visant à développer l'administration en ligne/mobile, élaborer des solutions nationales, effectuer des travaux de recherche et promouvoir le transfert des connaissances.

21. Les trois recueils suivants ont été achevés en 2009 : a) *Compendium of Innovative E-Government Practices, Volume III* (Recueil des pratiques novatrices d'administration en ligne, vol. III)⁸; b) *Compendium of ICT Applications on Electronic Government, Volume 2: Mobile Applications on Human Security and Business Development* (Recueil des applications des TIC à l'administration en ligne, vol. 2 : Les applications de la téléphonie mobile à la sécurité commune et au développement des entreprises)⁹; et c) *Compendium on Good Practices and Innovations in Public Governance: United Nations Public Service Awards Winners and Finalists, 2003-2009* (Recueil des bonnes pratiques et innovation en matière de gouvernance publique – prix Champion du service public décerné par l'ONU – lauréats et finalistes, 2003-2009)¹⁰. Parmi les bases de données visant à promouvoir la mise en commun des connaissances, citons aussi la base de connaissances des Nations Unies sur l'administration en ligne¹¹, les profils du Réseau d'information en ligne des Nations Unies sur l'administration¹² et le *Recueil de la terminologie générale de la gouvernance et de l'administration publique en usage à l'ONU*¹³.

22. En 2009, la Division a établi trois rapports sur des réunions de groupes d'experts tenues pour débattre des faits nouveaux et des nouvelles tendances de la gouvernance et de l'administration publique présentant un intérêt pour le secteur public. Ces réunions de groupes d'experts ont été l'occasion de mobiliser des connaissances spécialisées pour recenser les problèmes critiques et tenter de forger un consensus autour d'éventuelles solutions. Trois rapports ont été publiés sur ces réunions, à savoir :

a) *Report of the Expert Group Meeting: E-Government and Public Private Partnerships for Better Public Service Delivery and MDGs Implementation* (Rapport de la réunion du groupe d'experts – Contribution de l'administration en ligne et des partenariats entre secteurs public et privé à l'amélioration de la prestation des services publics et à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement)¹⁴;

b) *Report of the Expert Group Meeting on Climate Change Governance: Citizens for a Sustainable Future* (Rapport de la réunion du Groupe d'experts sur la gouvernance des changements climatiques : des citoyens pour un avenir durable)¹⁵;

⁸ Voir <http://unpan1.un.org/intradoc/groups/public/documents/un/unpan037362.pdf>.

⁹ Voir <http://unpan1.un.org/intradoc/groups/public/documents/un/unpan037478.pdf>.

¹⁰ Publication des Nations Unies, numéro de vente : E.09.II.H.1.

¹¹ Voir <http://www2.unpan.org/egovkb/>.

¹² Voir http://www.unpan.org/country_profiles.

¹³ Voir <http://unpan1.un.org/intradoc/groups/public/documents/un-dpadm/unpan034224.pdf>.

¹⁴ <http://unpan1.un.org/intradoc/groups/public/documents/un/unpan037331.pdf>.

¹⁵ <http://unpan1.un.org/intradoc/groups/public/documents/un/unpan037198.pdf>.

c) *Innovation in Governance and Public Administration to Achieve the United Nations Development Goals* (Innovier en matière de gouvernance et d'administration publique pour réaliser les objectifs de développement des Nations Unies)¹⁶.

C. Mise en commun des connaissances et formation

23. Le Réseau d'information en ligne des Nations Unies sur l'administration (www.unpan.org) regroupe 38 institutions régionales et internationales et organismes liés à l'ONU. En 2009, il a continué à remplir de facto les fonctions d'un réseau et portail mondial pour l'administration publique et la gouvernance. Afin d'accroître les capacités du Réseau pour mieux en desservir les usagers, plusieurs améliorations ont été apportées à sa plate-forme, qui s'est notamment enrichie de flux de nouvelles (RSS – Really simple syndication) pour publier des contenus fréquemment actualisés, remanier des pages d'accueil internationales et régionales, renvoyer vers les sites de médias sociaux tels que Facebook, YouTube, Twitter, PA Connect, et présenter le centre d'aide du Réseau. Les contenus que ses partenaires ont publiés sur le Réseau se sont par ailleurs considérablement développés, puisqu'au total, en 2009, les contributions ont porté sur 4 278 documents, 2 528 articles, 776 sources d'information, 218 manifestations, 218 contacts et 131 annonces.

24. Le Centre de formation en ligne du Réseau¹⁷ est un système de gestion de contenus qui propose des cours de renforcement des capacités sur divers sujets se rapportant à l'administration publique. En 2009, 24 cours ont été suivis par 2 335 participants de par le monde, contre 1 525 l'année précédente. Avec l'aide de ses partenaires, le Réseau met actuellement au point d'autres cours sur la gouvernance décentralisée, la gestion des connaissances, le développement de l'administration en ligne, l'engagement des citoyens, ainsi que le renforcement des compétences et des capacités institutionnelles dans le secteur public.

25. Un outil interactif en ligne unique en son genre – METER2 – a été implémenté et lancé en mai 2009. La Division de l'administration publique et de la gestion du développement, le Centre pour la technologie dans l'administration et l'Université d'État de New York à Albany ont collaboré au perfectionnement de cette seconde version de l'Instrument de mesure et d'évaluation en ligne de l'informatisation des services administratifs – METER2 – avec l'appui technique de Microsoft. METER2 est destiné à aider les pouvoirs publics, en particulier dans les pays en développement et les pays les moins avancés, et les décideurs du monde entier, à tous les niveaux, à définir, contrôler, préciser et améliorer les conditions dans lesquelles les TIC sont utilisées pour réformer l'administration, en mettant en place en un sens des conditions favorables à l'administration en ligne. METER2 donne aux gouvernements les moyens de savoir quels sont leurs points forts, ainsi que les domaines à améliorer aux fins de la mise en place de conditions propices à l'administration nationale en ligne, pour leur permettre de consacrer leurs ressources respectives à l'élimination des lacunes existantes et à l'amélioration de la qualité des services qu'ils fournissent. METER2 peut être utilisé par des universitaires et des ONG, comme par des organes gouvernementaux aux niveaux national, régional

¹⁶ <http://unpan1.un.org/intradoc/groups/public/documents/un/unpan037380.pdf>.

¹⁷ Voir <http://www.unpan.org/onlinetraining>.

et local pour promouvoir la mise en place de conditions propices à l'administration en ligne et pour en définir la structure et le contenu.

D. Sensibilisation et création de partenariats

26. L'un des principaux objectifs de la Division est de promouvoir le dialogue, de faciliter l'accès à l'information, d'améliorer la mise en commun des connaissances et de faciliter la création de partenariats entre les institutions internationales, régionales et nationales, notamment les organismes publics, privés, universitaires et sans but lucratif, au moyen du Réseau d'information en ligne des Nations Unies sur l'administration, du prix Champion du service public décerné par l'ONU et de la Journée des Nations Unies pour la fonction publique. La collaboration intersectorielle à l'intérieur de la Division et la collaboration interinstitutions ont été particulièrement encouragées pour promouvoir l'intégration et la cohésion des activités, services et produits grâce à la constitution d'équipes, par la mise en place systématique de mécanismes d'exécution et de planification et par le renforcement de réseaux tels que le Réseau d'information en ligne des Nations Unies sur l'administration et le groupe sur la gouvernance et le renforcement des capacités institutionnelles du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales.

Prix Champion du service public décerné par l'ONU et Journée des Nations Unies pour la fonction publique

27. Le prix Champion du service public décerné par l'ONU¹⁸ a été créé par le Conseil économique et social en 2000 pour encourager les États à fournir de meilleurs services publics. Il s'agit de la plus prestigieuse distinction internationale récompensant l'excellence d'un service public. Le prix est décerné à l'issue d'un concours organisé chaque année à des institutions publiques ayant fait la preuve de leur créativité en contribuant à promouvoir l'efficacité et la responsabilisation de l'administration publique dans différents pays du monde.

28. En 2009, la cérémonie de remise du prix Champion du service public décerné par l'ONU et la Journée des Nations Unies pour la fonction publique ont eu lieu les 23 et 24 juin 2009 au Siège de l'Organisation. Des délégués de missions permanentes auprès de l'ONU et des dirigeants inventifs dont les institutions avaient obtenu le prix les années précédentes ont assisté à la cérémonie aux côtés des lauréats et des finalistes du prix pour 2009. Pour la première fois dans l'histoire du prix, le Secrétaire général a souhaité la bienvenue aux participants et a remis les prix avec le Secrétaire général adjoint du Département des affaires économiques et sociales. La cérémonie, qui a également accueilli une manifestation culturelle animée, a bénéficié d'une attention sans précédent de la part des médias.

29. Quatre catégories de prix ont été décernés en 2009 pour récompenser : a) l'amélioration de la transparence, du respect du principe de responsabilité et des délais d'intervention du service public; b) l'amélioration des services fournis; c) la mise en œuvre de dispositifs novateurs promouvant la participation à l'élaboration des politiques; d) les progrès accomplis en matière de gestion des connaissances dans l'administration. Un prix spécial a en outre été créé en 2009 pour récompenser les membres du Réseau d'information en ligne des Nations Unies sur

¹⁸ Voir <http://www.unpan.org/unpsa>.

l'administration qui contribuent à promouvoir la mise en commun des connaissances au moyen des TIC aux fins de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres objectifs de développement convenus à l'échelon international. Sur 168 candidats venus de 41 pays, 8 lauréats et 4 finalistes se sont vu décerner la plus prestigieuse distinction internationale pour l'excellence dans le service public.

30. En 2010, la cérémonie de remise du prix devrait se tenir à Barcelone (Espagne) le 23 juin. Le Gouvernement de la Catalogne, qui accueillera cette manifestation, aidera la Division à l'organiser.

Groupe sur la gouvernance et le renforcement des capacités institutionnelles du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales

31. La Division est le principal interlocuteur du groupe sur la gouvernance et le renforcement des capacités institutionnelles du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales. Un bilan communiqué par les membres du groupe en 2009 n'a révélé aucun chevauchement, double emploi ou incohérence entre les programmes de travail. Les différences institutionnelles et régionales nécessitent et justifient la latitude actuellement ménagée par la formulation des objectifs, des réalisations et des indicateurs des différents programmes de travail.

32. Dans le cadre de l'action engagée par le Secrétariat pour promouvoir la cohérence et la mise en œuvre de stratégies communes par les organismes des Nations Unies qui mènent des activités normatives, analytiques et techniques dans le domaine économique et social, en particulier au sein du groupe sur la gouvernance et le renforcement des capacités institutionnelles, la Division a mis en place et exécuté les activités suivantes en collaboration avec d'autres organismes du groupe :

a) Atelier sur le thème du développement de l'administration en ligne, les progrès accomplis et les défis à relever en Afrique (17-19 février 2009), organisé en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique;

b) Atelier sur le renforcement des capacités d'encadrement aux fins de la gouvernance locale et de la prestation de services dans la CEA (les 5 et 6 mars 2009), organisé en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD);

c) Table ronde sur la gouvernance et les applications visant à promouvoir la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (les 9 et 10 décembre 2009), organisée en collaboration avec la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique;

d) Rencontre internationale sur les conseils économiques et sociaux, les stratégies nationales de développement, la démocratie participative et les TIC au service du développement (les 17 et 18 décembre 2009), organisée en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

33. Divers éléments portent à croire qu'un certain nombre de partenaires seraient disposés à collaborer en 2010-2011, comme en témoignent les activités ci-dessous :

a) Contribution du groupe sur la gouvernance et le renforcement des capacités institutionnelles, dans le cadre du Réseau d'information en ligne des Nations Unies sur l'administration, au développement des connaissances sur les

enjeux liés à la gouvernance et à l'administration publique aux niveaux international et régional et collaboration à ce titre avec le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO);

b) Renforcement de la base de connaissances pour l'administration en ligne et l'administration via la téléphonie mobile, en collaboration avec le Bureau des politiques de développement du PNUD;

c) Réunion d'un groupe spécial d'experts sur le renforcement des capacités du secteur public en matière d'encadrement, organisée en collaboration avec le Bureau des politiques de développement et la CESAO;

d) Réunion d'un groupe spécial d'experts sur la mise en valeur des ressources humaines du secteur public, organisée en collaboration avec le Bureau des politiques de développement et la CESAO;

e) Atelier de renforcement des capacités sur la réforme des institutions du secteur public chargées du développement, organisé en collaboration avec le Bureau des politiques de développement et la CESAO;

f) Atelier de renforcement des capacités sur le développement de l'infrastructure de gestion des ressources humaines dans le secteur public, organisé en collaboration avec le Bureau des politiques de développement et la CESAO.

Mise en œuvre des grandes orientations C1 et C7 (administration électronique) et C11 définies par le Sommet mondial sur la société de l'information

34. La Division est le principal catalyseur¹⁹ de la mise en œuvre des grandes orientations C1 et C7 (administration électronique) et C11 arrêtées par l'Agenda de Tunis pour la société de l'information²⁰. En 2009, la Division s'est essentiellement employée à faciliter les échanges de vues, d'informations et de données d'expérience entre les pouvoirs publics, les parties prenantes, la société civile et les acteurs participant à la mise en œuvre de ces grandes orientations et à aider les pays à renforcer leurs capacités, à se concerter sur l'action à mener et à mettre en œuvre des programmes de sensibilisation afin de tirer parti des TIC pour promouvoir le développement.

35. Un groupe d'experts s'est réuni le 20 mai 2009 à l'occasion de la quatrième Réunion de facilitation pour les grandes orientations C1, C7 (administration électronique) et C11 du Plan d'action de Genève²¹ et de l'Agenda de Tunis. Cette réunion, organisée par la Division, en collaboration avec l'Union internationale des télécommunications (UIT), a porté sur l'administration en ligne et les partenariats entre secteurs public et privé au service de l'amélioration de la prestation des services publics et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Elle a permis d'instaurer des synergies entre les différentes parties prenantes pour renforcer l'efficacité de la mise en commun des connaissances et de la collaboration aux fins de la réalisation des objectifs définis lors du Sommet mondial sur la société de l'information ainsi que des objectifs du Millénaire pour le développement.

¹⁹ Voir <http://www.unpan.org/ws.is>.

²⁰ Voir A/60/687.

²¹ Voir A/C.2/59/3, chap. I.

Alliance mondiale TIC et développement

36. Placée sous la tutelle du Département des affaires économiques et sociales par l'intermédiaire de la Division de l'administration publique et de la gestion du développement, l'Alliance mondiale TIC et développement²² joue un rôle de catalyseur à l'ONU pour traduire en actes l'esprit et le projet du Sommet mondial sur la société de l'information et promouvoir l'utilisation des TIC aux fins de la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, notamment des objectifs du Millénaire pour le développement.

37. À la douzième session de la Commission de la science et de la technique au service du développement, l'Alliance mondiale TIC et développement, le Secrétariat de la Commission, l'UIT et l'Organisation mondiale de la Santé ont introduit deux grandes orientations auprès de la Commission : a) concernant l'innovation, la convergence et la téléphonie mobile avec l'organisation d'une table ronde tenue à Genève le 26 mai 2009 sur les technologies mobiles, la convergence et les outils de création de réseaux sociaux au service du développement et de l'éradication de la pauvreté; et b) sur la santé numérique avec l'organisation d'une table ronde sur l'innovation dans la santé publique mondiale.

38. Au cours du débat de haut niveau de la session de fond du Conseil économique et social tenu en 2009, deux manifestations ont été organisées : a) un petit-déjeuner ministériel sur le rôle des partenariats entre secteurs public et privé dans la santé numérique et le développement en Afrique et dans les pays les moins avancés, tenu le 7 juillet 2009; et b) une réunion spéciale sur les partenariats et la santé en Afrique et dans les pays les moins avancés, tenue le 8 juillet 2009.

39. Des ministres, des décideurs, des chefs d'entreprise et des précurseurs dans le domaine des technologies de l'information et des communications au service du développement du monde entier sont venus participer à une réunion du Forum mondial de l'Alliance mondiale TIC et développement qui s'est tenue à Monterrey (Mexique) du 2 au 4 septembre 2009 sur le thème des TIC et de l'innovation au service de l'éducation. Cette réunion, qui a rassemblé des dirigeants du secteur informatique et des organismes s'occupant de développement sous les auspices de l'Alliance mondiale, a été l'occasion d'un examen ciblé des défis et problèmes nouveaux dans le domaine des TIC au service du développement, en particulier en ce qui concerne l'éducation et l'innovation. Elle a également encouragé la coopération entre les pouvoirs publics, le secteur privé et la société civile. Un des grands succès du Forum mondial a été l'émergence d'une vaste alliance pour les TIC et l'éducation sous les auspices de l'Alliance mondiale TIC et développement. Cette alliance mondiale pour l'éducation pour tous à l'ère numérique réunit des institutions clefs des Nations Unies et des organismes du secteur privé qui travaillent ensemble pour en définir les principes et promouvoir la réalisation des cibles découlant des objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015 en tirant parti des TIC.

Forum sur la gouvernance de l'Internet

40. Le Secrétariat du Forum sur la gouvernance²³ de l'Internet a pour mission de faciliter les débats internationaux sur les questions touchant les politiques publiques

²² Voir <http://www.un-gaid.org/>.

²³ Voir <http://www.intgovforum.org/>.

relatives à l'Internet. Financé par des contributions extrabudgétaires, il est placé sous la tutelle du Département des affaires économiques et sociales par l'intermédiaire de la Division de l'administration publique et de la gestion du développement, qui lui fournit également un appui administratif. Pour faciliter l'organisation du Forum, le Secrétaire général a créé un groupe consultatif multipartite composé de représentants des gouvernements, du secteur privé et de la société civile – milieux universitaires et professionnels – de toutes les régions. Les activités du Forum sont décrites dans le rapport annuel du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international, qui est présenté à la Commission de la science et de la technologie au service du développement à la demande du Conseil économique et social. Ses trois premières réunions ont eu lieu à Athènes en 2006, à Rio de Janeiro en 2007 et à Hyderabad (Inde) en 2008.

41. La quatrième réunion, qui s'est tenue à Charm el-Cheikh (Égypte) du 15 au 18 novembre 2009, avait pour thème général la gouvernance de l'Internet et l'ouverture de nouvelles possibilités pour tous. Avec plus de 1 800 participants venus de 112 pays, cette quatrième réunion du Forum a eu une audience plus large que les précédentes : 96 gouvernements y étaient représentés et 122 représentants de médias accrédités y ont assisté. Parallèlement aux séances principales, plus de 100 ateliers, forums sur les pratiques de référence, collations-débats dynamiques et débats ouverts ont été organisés autour des grands thèmes des séances principales et de la mission globale du Forum sur la gouvernance de l'Internet.

E. Assistance consultative

42. La Division de l'administration publique et de la gestion du développement mène, par l'intermédiaire de ses trois services spécialisés, des activités de coopération technique qui consistent à fournir des services consultatifs et à organiser des formations sur des sujets relevant de sa compétence. De façon générale, le programme de coopération technique de la Division vise à aider les administrations nationales et locales qui sollicitent son concours à renforcer les capacités des agents et des organismes publics, mais aussi, de plus en plus, celles des organisations de la société civile, en vue de la réforme et de la modernisation des administrations publiques, en particulier dans les domaines cibles définis lors de la récente réforme de la Division. Il convient de noter que les conclusions et recommandations des missions consultatives et les produits des activités de formation, y compris les publications, sont incorporés dans les travaux normatifs et les actions de sensibilisation de la Division, et servent de base pour le dialogue intergouvernemental dans le cadre du Conseil économique et social et du Comité d'experts de l'administration publique.

43. Le financement des projets de coopération technique est assuré par des prélèvements sur le budget ordinaire de l'ONU pour la coopération technique, le budget du Compte pour le développement, des fonds extrabudgétaires (fonds du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et fonds administrés par le PNUD) et de nombreux fonds d'affectation spéciale alimentés par les contributions de pays donateurs et d'organismes divers.

44. Outre les cours de formation accessibles en ligne, un certain nombre d'ateliers de formation ont été organisés en 2009 à l'intention de ressortissants de pays en

développement. Afin de promouvoir la concertation sur les actions à mener et d'appuyer le renforcement des capacités décisionnelles ainsi que des compétences techniques des fonctionnaires et des praticiens des pays en développement, la Division a contribué à l'organisation d'ateliers de renforcement des capacités qui se sont tenus à Addis-Abeba (du 17 au 19 février 2009), à Kampala (Ouganda) (les 5 et 6 mars 2009), à Manama (le 28 mai 2009), à Santa Cruz de la Sierra (État plurinational de Bolivie) (du 7 au 10 septembre 2009) et à San José (du 17 au 20 novembre 2009).

45. La Division a continué de participer à plusieurs activités de coopération technique afin de renforcer les capacités du secteur public, notamment en tirant parti au mieux des TIC afin d'améliorer l'efficacité et l'efficience de la prestation des services publics. Elle a fourni un appui fonctionnel et technique à la mise en œuvre de projets d'administration en ligne à Djibouti, au Ghana et au Togo. Elle a également conduit d'autres missions d'assistance technique au Bahreïn (en mai et juillet 2009), en Colombie (en octobre 2008), au Lesotho (en juin 2008), à Oman (en mai et novembre 2008) et à Singapour (en juin 2008) afin de renforcer les capacités respectives de ces pays en matière d'administration en ligne à élaborer des solutions, services, politiques et stratégies.

Centre mondial pour les technologies de l'information et des communications au Parlement

46. En 2009, la Division a continué de fournir un appui fonctionnel au projet de coopération technique relatif au Centre mondial pour les technologies de l'information et des communications au Parlement²⁴. Ce projet, exécuté en partenariat avec l'Union interparlementaire (UIP), a pour objet de contribuer à améliorer le fonctionnement des parlements et à le rendre plus transparent grâce à l'utilisation des technologies de l'information et des communications dans les procédures de délibération.

47. À travers le portail Web du Centre, les parties prenantes du monde entier peuvent avoir accès aux informations, travaux de recherche, directives et activités élaborés et lancés par les partenaires du Centre et d'autres institutions. Le recueil en ligne de la législation relative aux TIC a été considérablement enrichi pour faciliter le partage des pratiques législatives entre les parlements et les parties intéressées. Il réunit 450 textes de loi en vigueur dans 121 pays en rapport avec neuf grands thèmes, à savoir : la protection des enfants en ligne, la cybercriminalité, la cyberaccessibilité, le commerce, les communications et les signatures électroniques, la liberté de l'information, les logiciels libres et le respect de la vie privée.

48. La Division, la Chambre des Représentants des États-Unis d'Amérique et l'UIP ont organisé conjointement l'édition 2009 de la Conférence mondiale sur l'e-Parlement à la Chambre des Représentants des États-Unis, à Washington, du 3 au 5 novembre 2009. Le Conseil du Centre mondial s'est réuni en marge de la Conférence pour examiner son futur programme de travail et adopter les principes d'un plan stratégique sur 10 ans visant à encourager les parlements à mettre en place des sociétés de l'information modernes et à utiliser plus largement les TIC. Cette réunion a rassemblé plus de 400 membres élus et membres du personnel de 95 parlements de divers pays du monde pour débattre des politiques et des applications

²⁴ Voir <http://www.ictparliament.org/>

concernant l'exploitation des technologies modernes dans les parlements. Lors de la conférence, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales a été rejoint par le Président de la Chambre des représentants des États-Unis, le Président de l'Assemblée du peuple d'Égypte et le Vice-Président de l'Assemblée nationale hongroise en leur qualité de coprésidents du Conseil du Centre mondial, ainsi que par le Secrétaire général de l'UIP.

Centre des Nations Unies pour la gouvernance

49. Le Centre des Nations Unies pour la gouvernance²⁵ a été créé en juin 2006 à la suite du sixième Forum mondial Réinventer l'État lors duquel les participants ont appelé à créer un bureau international pour promouvoir la transparence et la gouvernance participative dans le monde. En théorie, le Centre relève d'un projet de coopération technique financé par un fonds d'affectation spéciale et exécuté par le Département des affaires économiques et sociales sous la supervision de la Division et du Ministère de l'administration publique et de la sécurité du Gouvernement de la République de Corée.

50. Le Centre a notamment pour mission d'aider les États Membres à améliorer la qualité de la gouvernance et de l'administration afin d'offrir de meilleures conditions de vie à leurs citoyens, de promouvoir le développement humain et de contribuer à la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, notamment des objectifs du Millénaire pour le développement. Il s'y emploie en diffusant ses travaux de recherche et ses connaissances à propos des divers aspects du développement institutionnel, de l'administration en ligne/mobile et de l'engagement des citoyens.

51. Pour atteindre ces objectifs, le Centre encourage la coopération entre organismes publics, entreprises privées et organisations de la société civile, tout en facilitant les échanges Nord-Sud et Sud-Sud des pratiques de référence en matière de gouvernance et d'administration publique. Le Centre se place dans une perspective mondiale, mais ses activités sont fortement axées sur les pays d'Asie et du Pacifique où il a acquis des compétences considérables et peut faire fond sur les vastes connaissances de l'Agence de coopération internationale de la République de Corée et d'autres acteurs de la région.

52. Parmi les autres projets de coopération technique en cours, il convient de citer les suivants :

- Le Plan d'action pour les i-parlements d'Afrique²⁶;
- L'appui à la justice et à l'harmonisation des textes juridiques à Djibouti;
- La stratégie de réduction de la pauvreté au Gabon;
- La gouvernance économique et la planification au service du développement en République démocratique du Congo;
- Le renforcement des capacités aux fins de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement au Tchad;

²⁵ Voir <http://www.unpog.org/>.

²⁶ Voir <http://www.parliaments.info/>.

- Le renforcement du rôle des conseils nationaux, économiques et sociaux en Afrique francophone;
- La création d'un observatoire de la pauvreté au Mali;
- La stratégie de réduction de la pauvreté et le renforcement des capacités au Togo;
- L'initiative pour l'administration en ligne en Afrique au Ghana;
- La phase II de l'inventaire de la gouvernance en Afrique;
- Le renforcement des capacités des parlements d'Afrique à tirer parti des TIC;
- L'appui à la justice et à la promotion des droits de l'homme à Djibouti;
- La phase II du partenariat euro-africain pour une gouvernance décentralisée, en Toscane;
- L'appui à un projet de réforme du secteur public et de modernisation au Togo;
- La gouvernance administrative dans le cadre du programme de gouvernance 2008-2011 en République démocratique du Congo.

III. Activités approuvées pour 2010-2011

53. Les produits de l'exercice biennal 2010-2011 seront les suivants :

a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :

i) Assemblée générale :

a. Services fonctionnels pour les réunions : Assemblée générale (4); réunions-débats sur les nouvelles questions se posant dans le secteur public demandées par l'Assemblée générale (2);

b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports à présenter à l'Assemblée générale conformément aux résolutions de ses soixante-cinquième et soixante-sixième sessions relatives à l'administration publique et au développement (par l'intermédiaire du Conseil économique et social) (2);

ii) Conseil économique et social :

a. Services fonctionnels pour les réunions : Conseil économique et social (12); réunions-débats sur les tendances concernant le secteur public demandées par le Conseil (2);

b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapport sur les neuvième et dixième sessions du Comité d'experts de l'administration publique (2);

iii) Comité d'experts de l'administration publique :

a. Services fonctionnels pour les réunions : neuvième et dixième sessions du Comité d'experts de l'administration publique (28);

b. Documentation à l'intention des organes délibérants : analyses et documents de travail sur certaines questions (6); études analytiques sur le thème du débat ministériel du Conseil économique et social (2); rapport sur le programme relatif à l'administration publique, aux finances et au développement (2);

iv) Groupes spéciaux d'experts : six groupes d'experts sur : l'amélioration des mécanismes de prestation des services publics en ligne; développement des ressources humaines pour le service public; amélioration du service public pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement; rôle de l'administration publique dans l'informatisation pour le développement; l'administration publique dans le contexte des domaines thématiques qui seront définis lors des examens ministériels annuels qui auront lieu durant les débats de haut niveau des sessions de fond du Conseil économique et social en 2010 et 2011 (2);

b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :

i) Publications en série : recueils des pratiques optimales et des innovations dans l'administration publique (2); recueil des applications des TIC relatives à l'administration en ligne (1); recueil des pratiques novatrices et de l'expérience acquise en matière d'administration mobile ou électronique (1); rapports sur le prix Champion du service public décerné par l'ONU (2); *Rapport sur le secteur public dans le monde* (1);

ii) Publications isolées : la mise en valeur des ressources humaines pour la prestation des services publics (1); l'amélioration des mécanismes de prestation de services publics en ligne (1); l'amélioration du service public pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (1); l'administration publique dans le contexte du domaine thématique retenu pour les examens ministériels annuels qui auront lieu durant les débats de haut niveau des sessions de fond du Conseil économique et social en 2010 et 2011 (2); les stratégies d'administration en ligne pour une amélioration de l'administration publique (1);

iii) Manifestations spéciales : appui à la célébration de la Journée des Nations Unies pour la fonction publique (2); concours pour le prix Champion du service public décerné par l'ONU (2); appui aux réunions ministérielles régionales sur les tendances nouvelles dans le secteur public (en coopération avec les commissions régionales) (2);

iv) Supports techniques (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) : Governance World Watch (24); maintenance et mise à jour des bases de données en ligne sur les initiatives issues du prix Champion du service public décerné par l'ONU (1); maintenance et mise à jour des bases de données en ligne sur l'administration et le coût des élections (1); maintenance et mise à jour du site Web sur le registre mondial des connaissances sur l'administration en ligne et l'administration mobile (1); maintenance et mise à jour du site Web sur le portail de la consolidation de la paix en ce qui concerne les organisations, programmes et praticiens de la gestion des conflits (1); maintenance et mise à jour du site Web de l'Alliance mondiale TIC et développement (1); maintenance et mise à jour du site Web du Centre mondial pour les technologies de l'information et des communications au Parlement (1);

maintenance et mise à jour du site Web du Forum sur la gouvernance d'Internet (1); maintenance et mise à jour du site Web sur la base de connaissances des Nations Unies sur l'informatisation des services administratifs dans le monde (1); maintenance et mise à jour du site Web sur l'éthique, la transparence et la responsabilisation (1); maintenance et mise à jour du site Web sur l'innovation dans l'administration publique dans la région euroméditerranéenne (1); maintenance et mise à jour de la base de données sur l'inventaire en ligne de la gouvernance en Afrique (1); maintenance et mise à jour du Réseau d'information en ligne des Nations Unies sur l'administration (1); profils nationaux des administrations publiques (1); Bulletin d'information du Réseau d'information en ligne des Nations Unies sur l'administration (8);

v) Ressources audiovisuelles : didacticiels (4);

vi) Services fonctionnels pour les réunions interinstitutions : appui à des réunions techniques internationales et régionales organisées par des institutions partenaires (5);

c) Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :

i) Services consultatifs : missions d'évaluation des besoins et de diagnostic liées aux activités du sous-programme en matière d'administration et de finances publiques et de gouvernance socioéconomique (30); directives, manuels et matériaux de formation applicables au secteur public, qui seront établis à la demande des pays en développement et des pays en transition (4); séminaires de formation, ateliers et dialogues consacrés aux politiques gouvernementales, à l'économie publique, à l'administration et aux finances publiques et à la gouvernance socioéconomique, à organiser à la demande des pays en développement et des pays en transition intéressés, un accent particulier devant être mis sur les initiatives encourageant la coopération Sud-Sud et l'innovation dans l'administration publique (8);

ii) Projets opérationnels : projets (dont certains en collaboration avec le PNUD et d'autres entités opérationnelles) visant à renforcer les capacités institutionnelles et de gestion des pays en développement et pays en transition intéressés dans les domaines de l'administration et des finances publiques et de la gouvernance socioéconomique (60).

IV. Projet de cadre stratégique pour la période 2012-2013

54. Le Comité est invité à faire part de ses observations concernant le sous-programme 8 (Administration publique et gestion du développement) du programme 7 (Affaires économiques et sociales) du plan-programme biennal pour la période 2012-2013. Le projet de plan-programme biennal sera soumis au Comité du programme et de la coordination à sa cinquantième session et les recommandations du Comité seront transmises à l'Assemblée générale à sa soixante-cinquième session en 2010, lors de l'examen du projet de cadre stratégique pour la période 2012-2013.

55. Le projet de cadre stratégique s'établit comme suit :

Objectif de l'Organisation: Promouvoir une administration efficace, efficiente, transparente, responsable et privilégiant les citoyens dans les domaines suivants : a) développement institutionnel et renforcement des capacités humaines; b) développement de l'administration en ligne/mobile; c) participation des citoyens et technologies de l'information et des communications au service de la gestion du développement

Réalisations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
a) L'information et le partage des connaissances sont plus accessibles grâce au Réseau d'information en ligne des Nations Unies sur l'administration et à l'Espace de connaissance sur l'administration publique.	<p>a) i) Nombre accru de visites/consultations et téléchargements à partir du Réseau d'information en ligne des Nations Unies sur l'administration</p> <p>ii) Nombre accru de parties prenantes dans le domaine de l'administration publique et de la gouvernance bénéficiant de l'exploitation d'une base de connaissances en ligne sur l'administration publique</p>
b) Une facilitation accrue du dialogue, des décisions et des actions relatives aux questions touchant à l'administration publique est appuyée de façon efficace par des publications, produits et services de meilleure qualité.	<p>b) i) Nombre accru de références/recommandations/décisions figurant dans les résolutions des organes intergouvernementaux</p> <p>ii) Nombre accru de références/recommandations/décisions extraites de publications, produits et services externes</p> <p>iii) Davantage de commentaires positifs sur les activités de sensibilisation, de conseil et de formation du sous-programme</p>
c) Les gouvernements, aux niveaux national et local, sont mieux à même de renforcer le professionnalisme, le respect du principe de responsabilité et l'excellence dans le secteur public.	<p>c) i) Participation plus large au prix Champion du service public décerné par l'ONU et à la Journée des Nations Unies pour la fonction publique</p> <p>ii) Participation plus large aux formations, notamment en ligne</p> <p>iii) Nombre accru de services consultatifs demandés par les pays</p> <p>iv) Nombre accru de recommandations méthodologiques et techniques mises en œuvre par les gouvernements aux niveaux national, régional et local suite à des services consultatifs et à l'issue de projets de coopération technique</p>

56. La stratégie mise en œuvre pour obtenir les résultats escomptés susmentionnés repose sur une démarche intégrée associant l'appui fonctionnel à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social et au Comité d'experts de

l'administration publique, le prix Champion du service public décerné par l'ONU et la Journée des Nations Unies pour la fonction publique, ainsi que la diffusion de travaux d'analyse, des activités de sensibilisation, des services consultatifs, des formations et une mise en commun des connaissances en matière d'administration publique et de gestion du développement. Elle vise à :

a) Promouvoir une plus grande prise de conscience, l'adoption de méthodes communes, l'entente et le choix de politiques durables par les gouvernements dans les grands domaines d'activité de l'administration publique et de la gestion du développement;

b) Renforcer les partenariats en collaboration avec d'autres organisations internationales, régionales et professionnelles, tant publiques que privées, appartenant ou non au système des Nations Unies, afin de constituer une base de connaissances mondiale en ligne en matière d'administration publique et de gestion du développement qui soit complète, utile et facile d'accès;

c) Mener des activités d'analyse et de sensibilisation, fournir des services consultatifs, organiser des formations et diffuser des connaissances, en particulier dans des pays ou des institutions liées qui demandent de l'aide, et dans des pays en développement, notamment parmi les moins avancés, des pays émergeant de conflits ou de crises et des pays à économie en transition.

V. Recommandations

57. Dans le cadre de sa session annuelle, le Comité d'experts de l'administration publique donne des avis au Secrétariat à propos de ses domaines d'activité. À sa huitième session, en 2009, le Comité a prié le Secrétariat, par une résolution que le Conseil économique et social a adoptée à sa session de fond de 2009, d'envisager dans son programme de travail :

a) De continuer à reconnaître dûment les initiatives novatrices adoptées dans le secteur public par les États Membres, aux niveaux national et local, à travers les activités menées lors de la Journée des Nations Unies pour la fonction publique et de l'attribution du prestigieux prix Champion du service public, à l'appui de la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international, dont les objectifs du Millénaire pour le développement;

b) D'accroître encore l'aide qu'il apporte au renforcement des capacités en offrant aux États Membres des services de recherche analytique, de conseil et de formation, notamment d'apprentissage en ligne, qui mettent l'accent sur le renforcement de la confiance, l'engagement civique, les ressources humaines et le développement des institutions;

c) Compte tenu du fait que la crise économique et financière actuelle représente pour l'administration publique un formidable défi, d'intensifier les efforts qu'il déploie utilement pour renforcer les institutions et les ressources du secteur public aux fins de la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international, dont les objectifs du Millénaire pour le développement, en se dotant de moyens accrus en matière d'analyse et de conseil, et d'intégrer davantage la recherche et l'analyse dans ses activités normatives et opérationnelles ainsi que de continuer à mettre au point des produits communs en collaboration avec d'autres partenaires;

d) Afin de faciliter la promotion et la mise en œuvre du Plan d'action du Sommet mondial sur la société de l'information, de continuer à appuyer et faciliter les travaux de l'Alliance mondiale pour les technologies de l'information et des communications au service du développement, du Forum sur la gouvernance de l'Internet et du Centre mondial pour les technologies de l'information et des communications au Parlement ainsi que la mise en œuvre des dispositions du Plan d'action du Sommet mondial qui touchent à l'administration en ligne.

58. Le Comité est invité à faire part de ses observations sur les activités menées en 2009 et à formuler des recommandations sur les priorités et les orientations stratégiques définies pour la période 2012-2013 en :

- Prenant note des travaux menés par le Secrétariat en 2009 dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'administration et de finances publiques de l'Organisation des Nations Unies;
- Prenant note des activités proposées pour la mise en œuvre du Programme au cours de l'exercice biennal 2010-2011 et en formulant des suggestions à leur sujet;
- Prenant note du Projet de cadre stratégique pour la période 2012-2013 et en formulant des observations à ce sujet.